

# Israéliens et Palestiniens doivent reprendre des pourparlers directs sans délai, estiment les députés

Session plénière Relations extérieures – 05-07-2012 - 12:39

**Mettre fin au conflit israélo-palestinien servirait non seulement les intérêts vitaux des deux parties mais également ceux de l'ensemble de la région et de l'UE, ont estimé les députés jeudi. Dans une résolution appelant les deux parties à reprendre sans délai les pourparlers en vue d'une solution de deux États, ils appellent également le gouvernement israélien à cesser toute construction et extension des colonies de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, qui selon l'UE, sont illégales.**

Les députés se félicitent de l'échange de lettres entre les deux parties initié le 17 avril 2012 et la déclaration commune d'Israël et de l'Autorité palestinienne du 12 mai 2012, dans laquelle ils s'engagent à parvenir à la paix. Toutefois, les députés expriment également de graves inquiétudes face à l'évolution dans la zone C de la Cisjordanie et à Jérusalem-Est.

La résolution a été adoptée par 291 voix pour, 274 voix contre et 39 abstentions.

## **Zone C et Jérusalem-Est**

La résolution appelle Israël à respecter ses obligations en vertu du droit international humanitaire en mettant fin immédiatement aux démolitions de maisons, aux expulsions et aux déplacements forcés de Palestiniens, en facilitant leur libre circulation, en assurant une distribution équitable de l'eau afin de répondre à leurs besoins, et en améliorant leur accès aux services sociaux, en particulier à l'éducation et à la santé publique, dans la zone C et à Jérusalem-Est. Les autorités palestiniennes sont encouragées à agir davantage en vue d'améliorer la situation et les conditions d'existence de la population de ces deux zones.

Les députés demandent la mise en œuvre pleine et effective des accords bilatéraux UE-Israël de manière à veiller à ce que les produits israéliens issus des colonies illégales ne soient importés sur le marché européen aux conditions préférentielles de l'accord d'association UE-Israël. Ils invitent également le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et la Commission à vérifier sur le terrain toutes les allégations de destruction et de dommages causés aux structures et projets financés par l'UE dans les territoires occupés, et à transmettre le résultat de ces vérifications au Parlement.

## **La solution de deux États**

Le Parlement souligne à nouveau que seuls des moyens pacifiques et non violents permettront de parvenir à un règlement durable du conflit israélo-palestinien qui ne devrait porter atteinte à la dignité d'aucune des parties. L'UE ne reconnaîtra aucune modification des frontières d'avant 1967, autres que celles convenues par les parties, y compris pour Jérusalem, soulignent les députés.

Ils invitent également l'UE et ses États membres à jouer un rôle politique plus actif dans la réalisation d'une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens et soutiennent les efforts de la Haute représentante à la politique étrangère, Catherine Ashton, en vue de créer des perspectives crédibles pour relancer le processus de paix.

*Procédure: résolution*

REF. : 20120704IPR48329